

LE SACRE DE MGR BRUCHÉSI

Dimanche le 8 août, a eu lieu la cérémonie si touchante, du sacre de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, comme Archevêque de Montréal.

Tout d'abord, que l'on nous permette d'établir la distinction grande qui existe entre *Sacre* et *Consécration*.

Le *Sacre* est l'action par laquelle l'Eglise confère un certain caractère à la personne qui en est l'objet : on sacre un roi, un évêque.

La *consécration* est l'action par laquelle on dédie, on voue à Dieu : consacrer un temple, consacrer ses enfants à la sainte Vierge—cérémonie touchante, que nous voudrions voir suivre par toutes les familles catholiques canadiennes.

Quand ces lignes auront paru, les magnifiques cérémonies, imposantes toujours, du sacre de Mgr Bruchési, auront eu lieu.

Disons cependant que, jusqu'ici, dix-huit archevêques et évêques ont promis d'y assister.

L'archevêque consacrant sera Mgr Bégin.

Le prélat consacrant est celui qui en sacre un autre, soit comme évêque, soit comme archevêque.

Rien de beau comme les cérémonies augustes de notre Religion : tout le monde est d'accord là-dessus, et nous entendons ne blesser personne, même parmi nos frères séparés, en répétant ce qui se dit même chez eux.

Il faut deux autels, et un trône pour l'évêque consacrant. L'un de ces autels sert pour dire la Messe et pour faire les cérémonies de la consécration. Cet autel est garni : d'une croix au milieu, de six chandeliers avec six grands cierges, où sont fixées les armoiries de l'évêque officiant et celles de l'évêque qui doit être sacré.

L'autre, plus petit et moins orné, sert simplement au nouvel évêque pour s'habiller et pour dire de la Messe tout ce qui précède l'offrande. C'est là que l'élu prend l'amict, l'aube, la ceinture, l'étole passée en croix sur la poitrine, la chape de couleur blanche et le bonnet carré.

En même temps, l'évêque officiant, étant sur son trône, revêt ses habits pontificaux avec les cérémonies accoutumées, va à l'autel où, étant assis sur un fauteuil, la face tournée vers le peuple, les deux évêques assistants, vêtus pontificalement, lui amènent celui qui doit être sacré.

Celui-ci étant arrivé, ôte son bonnet carré, fait une profonde révérence, pendant que les évêques assistants ne font qu'une inclination de tête sans quitter leur mitre ; tous trois se mettent sur des sièges, le nouvel élu vis-à-vis du consacrant, les deux assistants à ses côtés mais vis-à-vis l'un de l'autre.

Après quelques instants, le nouvel élu se lève, ôte son bonnet carré ; les assistants s'étant aussi levés, et ayant quitté leurs mitres, le plus ancien des deux s'adresse au consacrant, et lui dit en latin :

—Révérendissime Père, la sainte Eglise Catholique Vous prie d'élever ce Prêtre ici présent, à la charge d'Evêque.

Le consacrant répond :

—Avez-vous un Mandat Apostolique ?

Et le premier assistant ayant dit :

—Nous l'avons.

Le prélat officiant ordonne qu'on le lise.

Le secrétaire du consacrant s'avance ; et, ayant reçu ce Mandat des mains de l'évêque assistant, il le lit à haute voix.

Après quoi, le nouvel élu quitte son siège, va se mettre à genoux devant l'officiant, et récite la formule si touchante du serment :

—“ Moi (Paul) élu pour l'Eglise de (Montréal), serai dès à présent et à jamais fidèle et obéissant à l'Apôtre saint Pierre, à la sainte Eglise Romaine, notre saint Père le Pape (Léon XIII) et à ses successeurs légitimes.

“ Je ne contribuerai ni par mes conseils, ni par mon consentement, ni par mes actions, à leur ôter la vie, non plus qu'à aucun mauvais traitement qu'on voudrait exercer contre eux, sous quelque prétexte que ce pût être. Et, à l'égard des secrets qu'ils m'au-

ront confiés, soit par eux-mêmes, soit par leurs Nonces ou par écrit, je ne les révélerai à personne à leur préjudice.

“ Je les aiderai contre tous, autant que mon rang le pourra permettre, à conserver et à défendre le Siège de Rome et les droits souverains de saint Pierre.

“ Je traiterai avec honneur le Légat du Siège apostolique dans ses voyages, et le secourrai dans ses nécessités.

“ J'aurai soin de conserver, de défendre et d'augmenter les droits, honneurs, privilèges et autorité de la sainte Eglise Romaine, de notre saint Père le Pape et de ses successeurs ; et je n'entrerais, ni par moi, ni par mes conseils, dans aucun traité dans lequel on entreprendrait contre le saint Père ou l'Eglise Romaine quelque chose de désavantageux ou de préjudiciable à leurs personnes, droits, honneurs, Etats et autorité ; et si je découvre de pareilles entreprises, je m'y opposerai de tout mon pouvoir, et j'en donnerai avis, le plus tôt que je pourrai, ou à notre saint Père, ou à quelque autre qui puisse le lui faire savoir.

“ J'observerai et ferai observer, autant qu'il me sera possible, les règles des saints Pères, les décrets, ordonnances, réserves, provisions et mandats apostoliques.

“ Lorsque je serai appelé au Concile, je m'y rendrai, à moins qu'il n'y ait quelque cause légitime qui m'en empêche.

“ J'irai visiter tous les quatre ans l'Eglise des saints Apôtres, et je rendrai compte à notre saint Père le Pape, et à ses successeurs, de mon ministère, de l'état de mon Eglise, du régime de mon diocèse, et de tout ce qui regarde le salut des âmes à ma conduite ; et ensuite je recevrai humblement les ordres du Saint-Siège et les exécuterai avec tout le soin possible.

“ Que si je ne suis pas en état de faire ce voyage, j'y suppléerai en envoyant quelqu'un chargé de ma procuration, soit un chanoine ou dignitaire de mon Eglise, ou, à leur défaut, un prêtre de mon diocèse, ou enfin un autre prêtre séculier ou régulier d'une vertu et d'une probité reconnues, et qui sera instruit de toutes ces choses et des raisons légitimes qui m'auront empêché d'y aller moi-même.

“ Je ferai connaître cet empêchement et en apporterai les preuves légitimes, qui seront transmises par le prêtre susdit au cardinal de la sainte Eglise Romaine chargé de proposer les affaires dans la Sacrée Congrégation du Concile.

“ Je promets aussi, à l'égard des biens de mon évêché, de ne les vendre, donner, engager, inféoder de nouveau, ni aliéner en quelque manière que ce puisse être, même avec le consentement du Chapitre de mon Eglise, sans la participation de notre saint Père ; et s'il m'arrive d'en user autrement, je me soumetts aux peines portées par les Constitutions.”

Mettant les mains sur le livre des Evangiles ouvert devant l'officiant, le nouvel élu achève la formule du serment :

—Ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints Evangiles.

Le prélat consacrant conclut :

—Rendons grâces à Dieu !

Cette formule du serment nous montre les droits et les devoirs des évêques, mieux que des in-folio ne le feraient.

Ensuite, se fait l'examen de l'élu, destiné à savoir s'il veut régler sa conduite sur les maximes de la sainte Ecriture ?

A quoi le nouvel élu répond :

—Oui, je veux de tout mon cœur consentir et me soumettre à tout.

Une série d'interrogations se poursuit, puis le nouvel élu commence la Messe avec l'évêque consacrant, disant ensemble les prières.

Après le Graduel, la récitation des Litanies des saints, commence le sacre.

Il faudrait lire les admirables prières que l'Eglise met dans la bouche du consacrant durant ces augustes cérémonies.

Nous devons nous borner : nos lecteurs pourront juger, de ce qui précède, combien belles et touchantes — nous nous répétons, — sont ces cérémonies !

Nous consacrons notre double page à cet événement si rare. Cette double page constituera un souvenir apprécié, nous l'espérons, de nos bienveillants lecteurs.

L'abside de la cathédrale nous montre le trône et l'autel principal, où les cérémonies auront eu lieu. Nous donnons les photographies de l'archevêque consacrant, des Archevêques du Canada à Montréal en ce moment.

Enfin, une photographie nous donne l'aspect extérieur de la cathédrale, tandis qu'une autre nous montre un des petits dômes, pris du haut de la terrasse du monument. (Une terrasse signifie la toiture ou plate-forme d'une maison, d'un édifice : la terrasse de Saint-Pierre à Rome ; la terrasse Saint-Jacques à Montréal, etc.)

Rodolphe le Fort

AU DOUX PAYS DES ANGES

A ma bonne amie Mme H. Latourelle.

“ Ne pleurez pas, ma mère
Mon sort est trop heureux
Je n'ai quitté la terre
Que pour voler aux cieux.”

Il s'avancait alerte et souriant à la nature, aux fleurs, à la vie ; la joie suivait son chemin. Sur ses pas tous les fronts se déridaient. Comme un rayon lumineux chasse les ténèbres, il chassait loin de lui les douleurs, les soucis, les amers souvenirs, tout le cortège des sentiments et des pensées sombres. Sa voix était plus douce à l'âme que la plus douce mélodie et il y avait un charme ineffable à contempler son limpide regard, à suivre le naturel de son geste, l'harmonie de tous ses mouvements, la tendresse de ses paroles.

Pourquoi est-il parti ? Pourquoi ? Parce que le Divin Jardinier eut peur pour lui de la triste vie de ce monde. Il appela ses anges ; il leur dit de cueillir cette petite fleur, mieux faite pour le ciel que pour la terre, et de l'abriter en Paradis.

Les petits anges radieux, les ailes frémissantes de bonheur, prirent leur vol et se pressèrent autour de René ; et René, ce ravissant enfant de six ans avec ses flots de cheveux blonds, ses yeux si profonds et si doux, son délicieux sourire, triompha, fut ravi de bonheur à la visite de tous ses petits frères du Ciel ; alors, son âme prit des ailes d'azur et s'envola...

Oh ! comme fut broyé le cœur du bon père, de la chère mère... Ils couchèrent dans les lys et les lilas blancs le petit corps qui leur restait et quand, après l'heure inexorable, même le petit corps leur fut enlevé, il leur sembla que tout leur bonheur s'en allait, sans plus laisser d'espérance. Depuis lors avec le poète sublime ils redisent souvent :

Je viens à vous, Seigneur, père auquel il faut croire ;
Je vous porte, apaisé,
Les morceaux de ce cœur tout plein de votre gloire,
Que vous avez brisé...

Leur cœur tire au ciel où est le petit... Et pourtant...

Depuis lors, autour d'eux, le jour, la nuit, sans cesse, René vole, avec les anges gardiens de ses petites sœurs. Il est toujours là... si près... Mais c'est la triste condition de notre humaine nature de ne pas entendre les douces paroles qu'ils disent à notre cœur, de ne pas sentir autour de nous l'amour de nos chères âmes disparues.

Fauville

De l'énergie d'abord, de la méthode ensuite : avec ces deux formes de la volonté, vous êtes sûr de vaincre.—M. PERROUD.